

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE  
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES  
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE  
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



# Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles

Office fédéral de l'environnement

Bestelladresse	Contrôle fédéral des finances (CDF)
Adresse de commande	Monbijoustrasse 45
Indirizzo di ordinazione	3003 Berne
Ordering address	Suisse
Bestellnummer	810.23394
Numéro de commande	
Numero di ordinazione	
Ordering number	
Zusätzliche Informationen	<a href="http://www.efk.admin.ch">www.efk.admin.ch</a>
Complément d'informations	<a href="mailto:info@efk.admin.ch">info@efk.admin.ch</a>
Informazioni complementari	+ 41 58 463 11 11
Additional information	
Abdruck	Gestattet (mit Quellenvermerk)
Reproduction	Autorisée (merci de mentionner la source)
Riproduzione	Autorizzata (indicare la fonte)
Reprint	Authorized (please mention source)

Sauf indication contraire, les dénominations de fonction dans ce rapport s'entendent aussi bien à la forme masculine que féminine.

# Table des matières

<b>L'essentiel en bref</b> .....	<b>4</b>
<b>Das Wesentliche in Kürze</b> .....	<b>5</b>
<b>L'essenziale in breve</b> .....	<b>6</b>
<b>Key facts</b> .....	<b>7</b>
<b>1 Mission et déroulement</b> .....	<b>9</b>
1.1 Contexte .....	9
1.2 Objectif et questions d'audit .....	9
1.3 Etendue de l'audit et principe .....	10
1.4 Documentation et entretiens .....	10
1.5 Discussion finale .....	10
<b>2 Les résultats de l'audit de suivi</b> .....	<b>11</b>
2.1 Nombre d'indicateurs et coûts réduits.....	11
2.2 Un plan de contrôle annuel pour examiner les mesures d'économies potentielles...	12
2.3 Les demandes examinées à l'aide du concept .....	14
<b>Annexe 1 : Abréviations</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe 2 : Les recommandations vérifiées</b> .....	<b>17</b>

# Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles

Office fédéral de l'environnement

## L'essentiel en bref

---

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué un audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de deux audits de 2017 et 2020<sup>1</sup> auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'OFEV est tenu de décrire l'état et l'évolution de l'environnement à l'aide d'indicateurs. Les deux recommandations vérifiées concernent cette activité de l'observation de l'environnement qui engendre un coût d'environ 20 millions de francs par an. La première recommandation invitait l'OFEV à mettre en place un outil permettant d'examiner les mesures d'économie dans la collecte des données. Quant à la deuxième, elle concernait l'introduction d'un processus de demande pour un nouvel indicateur ou une nouvelle collecte de données. Cet audit de suivi conclut que les deux recommandations vérifiées sont mises en œuvre et peuvent donc être clôturées.

### **Un concept, un plan de contrôle et un processus de demande sur SAP pour parvenir à une meilleure gestion de l'observation de l'environnement**

En 2021, l'OFEV, et plus particulièrement la section « Données environnementales », a mis en place le plan de contrôle, un outil à l'attention de la Direction que les divisions ont l'obligation de remplir désormais chaque année sur les potentiels d'économie dans leurs réseaux de mesure respectifs. Cet instrument incite d'une part les divisions à évaluer systématiquement et régulièrement leurs coûts et à les sensibiliser aux mesures d'économie possibles. Il permet d'autre part à la Direction d'entretenir un contact étroit avec les divisions à ce sujet. En outre, l'OFEV est parvenu à réaliser certaines économies en réduisant notamment de moitié le nombre d'indicateurs gérés, une recommandation que le CDF avait faite en 2017. Cela se reflète dans la baisse des coûts générés par l'observation de l'environnement d'environ 2 millions entre 2019 et 2022.

Pour solliciter un nouveau monitoring, le responsable de l'activité doit déposer une demande sur SAP afin de recevoir les ressources financières nécessaires. Ce nouveau processus de demande franchit ensuite diverses étapes d'approbation définies. La demande est examinée par la section « Données environnementales » sur la base du concept d'observation de l'environnement, entré en vigueur en 2021. Suite à la réorganisation en cours, la section pourra acquérir davantage de connaissances techniques dans les domaines environnementaux, ce qui lui permettra de jouer un rôle plus important en tant que section transversale.

---

<sup>1</sup> « Audit de l'observation de l'environnement » (n° d'audit 17408) et « Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles » (n° d'audit 20242), tous deux disponibles sur le site Internet du CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).

# Nachprüfung der Umsetzung wesentlicher Empfehlungen

Bundesamt für Umwelt

## Das Wesentliche in Kürze

---

Die Eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) hat eine Nachprüfung zur Umsetzung der Empfehlungen durchgeführt, die sie dem Bundesamt für Umwelt (BAFU) 2017 und 2020 im Rahmen zweier Prüfungen<sup>1</sup> ausgesprochen hatte. Das BAFU muss anhand von Indikatoren über den Zustand und die Entwicklung der Umwelt Auskunft geben. Die zwei geprüften Empfehlungen betreffen diese Umweltbeobachtungstätigkeit, die mit Kosten in Höhe von rund 20 Millionen Franken pro Jahr verbunden ist. Die erste Empfehlung legte dem BAFU nahe, ein Instrument zur Prüfung von Einsparungsmassnahmen bei der Datenerhebung einzuführen. In der zweiten Empfehlung ging es um die Einführung eines Antragsprozesses für einen neuen Indikator oder eine neue Datenerhebung. Die vorliegende Nachprüfung kommt zum Schluss, dass die beiden nachgeprüften Empfehlungen umgesetzt wurden und dementsprechend abgeschlossen werden können.

### **Ein Konzept, ein Kontrollplan und ein SAP-Antragsprozess, um ein besseres Umweltbeobachtungsmanagement zu erreichen**

2021 hat das BAFU und insbesondere die Sektion «Umweltdaten» einen für die Direktion bestimmten Kontrollplan eingeführt, in dem die Abteilungen von nun an jedes Jahr Angaben über die Einsparpotenziale bei ihren jeweiligen Messnetzen machen müssen. Dieses Instrument schafft zum einen Anreize für die Abteilungen, ihre Kosten systematisch und regelmässig zu beurteilen und sie für potenzielle Einsparungsmassnahmen zu sensibilisieren. Zum anderen ermöglicht es der Direktion, diesbezüglich einen engen Austausch mit den Abteilungen zu führen. Zudem gelang es dem BAFU, einige Einsparungen zu erzielen, unter anderem halbierte es die Anzahl verwendeter Indikatoren, was eine Empfehlung der EFK von 2017 gewesen war. Dies schlägt sich in den Kosten für die Umweltbeobachtung nieder, die zwischen 2019 und 2022 um rund 2 Millionen Franken zurückgingen.

Um ein neues Monitoring zu beantragen, muss der Verantwortliche einen Antrag über SAP stellen, damit er die benötigten Finanzmittel erhält. Dieser neue Antragsprozess durchläuft anschliessend verschiedene vordefinierte Genehmigungsschritte. Der Antrag wird von der Sektion «Umweltdaten» auf der Grundlage des 2021 eingeführten Umweltbeobachtungskonzepts geprüft. Durch die laufende Reorganisation wird die Sektion mehr Fachwissen in den Umweltbereichen erlangen können, wodurch sie als Querschnittssection eine wichtigere Rolle einnehmen kann.

**Originaltext auf Französisch**

---

<sup>1</sup> «Prüfung der Umweltbeobachtung» (PA 17408) und «Nachprüfung der Umsetzung wesentlicher Empfehlungen» (PA 20242), beide verfügbar auf der Website der EFK ([www.efk.admin.ch](http://www.efk.admin.ch)).

# Verifica successiva relativa all'attuazione di raccomandazioni importanti

## Ufficio federale dell'ambiente

### L'essenziale in breve

---

Il Controllo federale delle finanze (CDF) ha effettuato una verifica successiva relativa all'attuazione di raccomandazioni formulate nel quadro di due verifiche risalenti al 2017 e al 2020<sup>1</sup> presso l'Ufficio federale dell'ambiente (UFAM). L'UFAM è tenuto a utilizzare indicatori per descrivere lo stato e l'evoluzione dell'ambiente. Le due raccomandazioni esaminate riguardano questa attività di osservazione ambientale che genera un costo di circa 20 milioni di franchi all'anno. La prima raccomandazione invitava l'UFAM a introdurre uno strumento che permettesse di esaminare le misure di risparmio nell'ambito della raccolta dei dati. La seconda riguardava l'introduzione di un processo per gestire la richiesta di un nuovo indicatore o di una nuova raccolta di dati. La presente verifica successiva giunge alla conclusione che le due raccomandazioni esaminate sono state attuate e possono quindi considerarsi realizzate.

#### **Un metodo, un piano di controllo e un processo di richiesta in SAP per una migliore gestione dell'osservazione dell'ambiente**

Nel 2021 l'UFAM, e più precisamente la sezione Dati ambientali, ha introdotto un piano di controllo sul potenziale di risparmio nelle rispettive reti di misurazione che le divisioni sono ora tenute a compilare ogni anno all'attenzione della direzione. Da un lato, questo strumento incoraggia le divisioni a valutare i propri costi in modo sistematico e regolare e a una maggior sensibilizzazione sulle possibili misure di risparmio. Dall'altro, esso consente alla direzione di rimanere in stretto contatto con le divisioni su questa tematica. Inoltre, l'UFAM è riuscito a realizzare alcuni risparmi, in particolare dimezzando il numero di indicatori gestiti, una raccomandazione formulata dal CDF nel 2017. Ciò si riflette nella diminuzione dei costi generati dall'osservazione ambientale, che tra il 2019 e il 2022 ammontava a circa 2 milioni.

Per richiedere un nuovo monitoraggio, il responsabile dell'attività deve presentare una richiesta in SAP al fine di ricevere le risorse finanziarie necessarie. Questo nuovo processo di richiesta passa poi attraverso varie fasi di approvazione definite. La domanda viene esaminata dalla sezione Dati ambientali sulla base del piano di osservazione ambientale entrato in vigore nel 2021. In seguito all'attuale riorganizzazione la sezione sarà in grado di acquisire maggiori conoscenze tecniche nel settore ambientale, consentendole di svolgere un ruolo più importante in quanto sezione trasversale.

**Testo originale in francese**

---

<sup>1</sup> «Verifica dell'osservazione ambientale» (n. della verifica 17408) e «Verifica successiva concernente l'attuazione di raccomandazioni importanti» (n. della verifica 20242), entrambe disponibili sul sito Internet del CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).

# Follow-up audit of the implementation of key recommendations

Federal Office for the Environment

## Key facts

---

The Swiss Federal Audit Office (SFAO) conducted a follow-up audit of the implementation of the recommendations made in two audits performed at the Federal Office for the Environment (FOEN) in 2017 and 2020<sup>1</sup>. The FOEN is required to provide information on the state of the environment, and any changes to it, using indicators. The two recommendations audited concern this environmental monitoring work, which costs around CHF 20 million per year. The first recommendation called on the FOEN to introduce a tool for examining cost-saving measures in data collection. The second recommendation concerned the introduction of an application process for a new indicator or new data collection. This follow-up audit concluded that the two recommendations verified have been implemented and can therefore be closed.

### **An SAP-based concept, control plan and application process to ensure better management of environmental monitoring work**

In 2021, the FOEN, and more specifically the Environmental Data Section, introduced the control plan, a tool designed to inform management of the savings potential within the divisions' respective measurement networks. The divisions are now required to complete the control plan every year. This tool encourages them to assess their costs regularly and systematically, and to develop an awareness of potential savings measures. It also enables management to maintain close contact with the divisions on this subject. In addition, the FOEN has achieved some savings, in particular by halving the number of indicators it manages. This was a recommendation made by the SFAO in 2017. This is reflected in the reduction of around CHF 2 million in costs generated by environmental monitoring between 2019 and 2022.

To apply for new monitoring, the person responsible for the activity must submit a SAP request in order to receive the necessary financial resources. This new application process then goes through a number of defined approval stages. The application is examined by the Environmental Data Section according to the environmental monitoring concept, which came into force in 2021. The reorganisation currently taking place will allow the section to gain more expertise in the environmental areas, enabling it to take on a more important role as a cross-cutting section.

**Original text in French**

---

<sup>1</sup> "Audit of environmental observation" (audit mandate 17408) and "Follow-up audit on the implementation of main recommendations" (audit mandate 20242), both available on the SFAO website ([www.sfao.admin.ch](http://www.sfao.admin.ch)).

## Prise de position générale de l'Office fédéral de l'environnement

Das BAFU bedankt sich für die konstruktive Zusammenarbeit. Im Bemühen um eine stetige Verbesserung der Prozesse und Abläufe werden die von der EFK angeregten und durch das BAFU umgesetzten Massnahmen im Sinne der Empfehlungen weitergeführt und weiterentwickelt.

# 1 Mission et déroulement

## 1.1 Contexte

En 2017, Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué un audit de performance sur l'observation de l'environnement auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).<sup>2</sup> Sept recommandations ont été adressées à l'OFEV. Un premier audit de suivi réalisé en 2020 a examiné la mise en œuvre de quatre recommandations, 17408.003, 17408.005, 17408.006 et 17408.007.<sup>3</sup> Le rapport n'a clôturé que les recommandations 17408.003 et 17408.007 et a conclu que les deux restantes n'avaient pas été entièrement mises en œuvre. Les deux recommandations ainsi que leurs prises de position respectives formulées dans les audits mentionnés sont décrites dans l'annexe 2.

Au moment du présent audit, une réorganisation est en cours au sein de l'OFEV. Ce développement implique un changement de culture organisationnel. En effet, la Direction souhaite appliquer une gestion plus orientée vers les stratégies. De ce fait, le processus de gestion de base (Kernführungsprozess) est actuellement mis à jour par la Direction. En outre, une partie de cette réorganisation est axée sur le développement de la gouvernance des données. Par conséquent, le rôle de la section « Données environnementales » qui est une section transversale dans l'organisation de l'OFEV sera renforcé, axé davantage sur la digitalisation et la gestion des données. C'est pour cela que le nom de la section a été changé de « Observation de l'environnement » à « Données environnementales ». De même, l'OFEV souhaite que cette réorganisation permette à la section d'acquérir les connaissances nécessaires sur différents domaines environnementaux afin de mieux évaluer les propositions des divisions (nouveaux contrats, demande d'une nouvelle activité, augmentation des coûts, ...). Cela contribuerait également à soutenir les divisions et les activités dans différentes discussions.

## 1.2 Objectif et questions d'audit

Ce mandat a comme objectif d'examiner la mise en œuvre des deux recommandations encore ouvertes (voir ci-dessous) concernant l'activité de l'observation de l'environnement. L'efficacité des progrès réalisés n'a pas été vérifiée lors de cet audit.

- **Recommandation 17408.005**

Die EFK empfiehlt dem BAFU, die räumliche und zeitliche Auflösung ihrer Messprogramme zu überprüfen und allfällige Einsparungsmassnahmen umzusetzen.

- **Recommandation 17408.006**

Die EFK empfiehlt dem BAFU, für die Einführung von neuen Indikatoren und zugrundeliegenden Datenerhebungen einen Antragsprozess zu definieren. Darin sind Aussagen über Kosten und Nutzen zu machen. Der Entscheid erfolgt auf der Stufe gemäss Finanzkompetenz.

---

<sup>2</sup> « Audit de l'observation de l'environnement » (n° d'audit 17408), disponible sur le site Internet du CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).

<sup>3</sup> « Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles » (n° d'audit 20242), disponible sur le site Internet du CDF ([www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)).

### 1.3 Etendue de l'audit et principe

L'audit de suivi a été mené du 1<sup>er</sup> mai au 19 mai 2023 par Raksika Suga (responsable de révision). Il a été conduit sous la responsabilité de Beat Stamm. Le présent rapport ne prend pas en compte les développements ultérieurs à l'audit.

### 1.4 Documentation et entretiens

Les informations nécessaires ont été fournies au CDF de manière exhaustive et compétente par l'OFEV. Les documents requis ont été mis à disposition de l'équipe d'audit sans restriction.

### 1.5 Discussion finale

La discussion finale a eu lieu le 6 juillet 2023. Les participants du côté de l'OFEV étaient par la Directrice, la Vice-directrice, le chef de la section « Données environnementales », l'adjoint de la section « Données environnementales », le chef de la section Finances et controlling. Le CDF était représenté par le responsable de centre de compétence et la responsable de la révision.

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

## 2 Les résultats de l'audit de suivi

### 2.1 Nombre d'indicateurs et coûts réduits

Dans le cadre de l'observation de l'environnement, l'OFEV produit de nombreux indicateurs sur différents thématiques. Ils sont élaborés sur la base des données collectées à travers différents réseaux de mesures. En 2017, l'OFEV gérait 530 indicateurs pour couvrir douze thèmes environnementaux. Suite à la recommandation 17408.001 du CDF de diminuer le nombre d'indicateurs, l'OFEV a réduit ce nombre à 264 en 2020. À l'heure actuelle, l'OFEV dispose de 237 indicateurs pour couvrir 16 thèmes. La section « Données environnementales » a réduit la quantité des indicateurs sur la base de trois critères. En effet, chaque indicateur doit être utilisé pour satisfaire l'un des objectifs suivants : pour la mesure des objectifs dans les stratégies de performance (PPM), pour la mesure des objectifs dans le plan intégré des tâches et des finances (IAFP) ou pour le rapport sur l'environnement. Les indicateurs qui ne remplissaient pas cette condition ont été supprimés. L'OFEV gère également quelques indicateurs dans le cadre de ses obligations internationales. Ceux-ci ne peuvent donc pas être éliminés, même s'ils ne remplissent aucun des buts mentionnés ci-dessus.

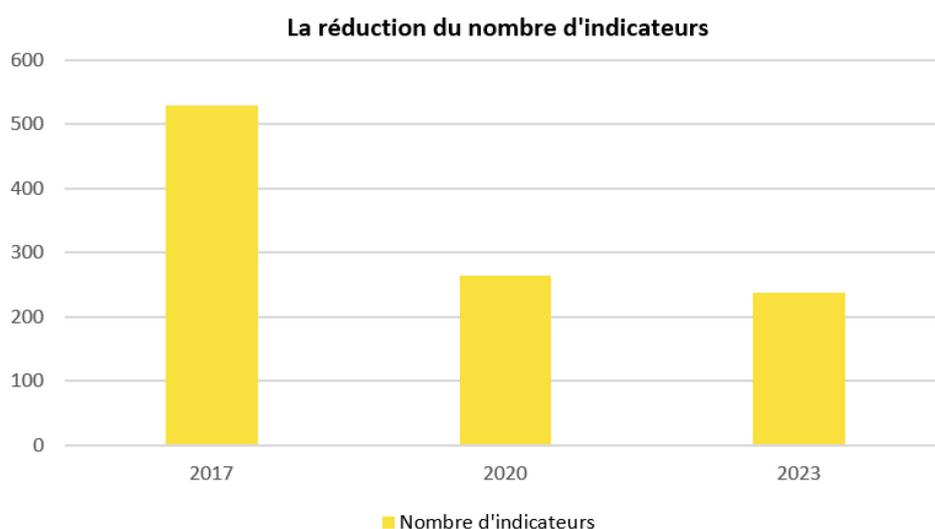


Figure 1 : La réduction du nombre d'indicateurs (Source : OFEV).

Seules les données du domaine de l'hydrologie sont directement collectées par l'OFEV. Dans les autres domaines, elles sont obtenues par des instituts de recherche ou des bureaux privés mandatés par l'OFEV. Lorsque les données sont relevées au niveau cantonal, ou proviennent d'entreprises privées, l'OFEV rassemble les données dont elle a besoin, les harmonise et les agrège au niveau national.

Il est important de noter qu'une multitude d'indicateurs peuvent être créés sur la base des données collectées. Le processus de mise en place, d'analyse et d'assurance-qualité d'un indicateur est coûteux, particulièrement en termes de ressources personnelles. De même, contrairement aux réseaux de mesures, les indicateurs peuvent être facilement adaptés à court terme. Ils engendrent donc des coûts mais restent inférieurs à ceux des réseaux de mesure.

L'OFEV prévoit d'utiliser de plus en plus des moyens digitaux (images satellites avec le programme Copernicus, intelligence artificielle, etc.) pour la collecte ainsi que pour l'analyse des données (utilisation du Cloud). Ces nouveaux outils permettront de réduire les coûts à long terme, mais il faut d'abord investir des ressources.

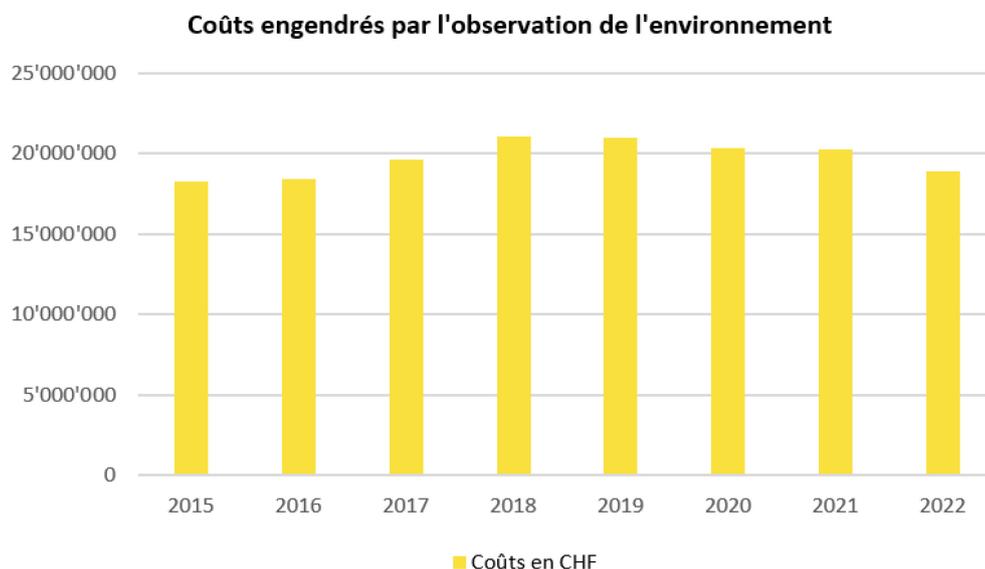


Figure 2 : Coûts engendrés par l'observation de l'environnement (Source : OFEV).

Les coûts engendrés par l'observation de l'environnement ont diminué durant les trois dernières années. Les frais d'exploitation internes ainsi que les frais de prestations externes connaissent une diminution depuis 2019. Cependant, les collaborateurs de l'OFEV ne saisissent pas leurs heures de travail par activité. De ce fait, le coût des ressources internes n'est pas compris dans ce graphique et il est difficile de fournir des informations sur son évolution.

## 2.2 Un plan de contrôle annuel pour examiner les mesures d'économies potentielles

**Recommandation 17408.005 (Prio A) : «Die EFK empfiehlt dem BAFU, die räumliche und zeitliche Auflösung ihrer Messprogramme zu überprüfen und allfällige Einsparungsmassnahmen umzusetzen.»**

En 2017, l'OFEV utilisait 530 indicateurs pour couvrir douze thématiques environnementales. Deux tiers de ces indicateurs étaient basés sur des données recueillies manuellement. La fréquence de collecte des données ainsi que le nombre de stations de mesure varient également en fonction du thème. La recommandation 17408.005 encourageait l'OFEV à vérifier d'éventuelles possibilités d'économies au niveau du nombre de réseaux d'observation ou du cycle de relevés des données.

En 2020, l'OFEV avait réduit presque de moitié le nombre d'indicateurs pour arriver à 264. Néanmoins, le CDF ne pouvait pas fermer la recommandation dû au fait qu'il était difficilement percevable quel programme de mesure a été contrôlé et de quelle manière les économies ont été mises en œuvre.

En 2021, comme annoncé dans l'audit de suivi, l'OFEV a introduit son plan de contrôle pour pouvoir suivre l'examen de chaque programme de mesure et documenter les possibilités d'économies. Entre-temps, ce plan de contrôle a été utilisé deux fois, en 2022 et en 2023. Chaque division doit remplir une fois par année ce plan de contrôle en faisant le point sur les optimisations géographiques et temporelles possibles dans chacun de leur réseau de mesure. Au sein des divisions, différentes réflexions sont faites sur les potentielles économies futures. A titre d'exemple, la division « Eau » entretient des échanges réguliers (tous les quatre ans) avec les cantons sur la liste des données à recueillir ou cherche à réduire le nombre de stations de mesures nationales en récoltant les données concernées à travers les points de mesure cantonaux. Dans le cas de la division « Forêts et bois » qui dispose d'un groupe de pilotage, les nouvelles méthodes de collecte digitales sont actuellement discutées. En outre, chaque division doit remplir les mandats légaux existants et les nouveaux, et ce avec un budget limité. Cette pression budgétaire est encore intensifiée par les restrictions budgétaires actuelles de la Confédération. Les chefs des divisions et des activités sont ainsi davantage incités à optimiser leurs méthodes de travail, y compris pour les activités liées à l'observation de l'environnement.

Le plan de contrôle est un document adressé à la Direction de l'OFEV. Si nécessaire, elle peut exiger des renseignements ou des justifications supplémentaires aux chefs de divisions ou effectuer un contrôle par échantillonnage aléatoire. Ainsi, cet instrument indique dans quelle division et dans quel réseau de mesure des économies peuvent être appliquées. La section « Données environnementales » joue un rôle de coordinateur au niveau de ce plan de contrôle. Elle ne porte aucun jugement sur les propositions d'économies de la part des responsables de divisions.

### **Appréciation**

Le CDF estime que la recommandation 17408.005 a été mise en œuvre.

Le plan de contrôle pousse d'une part les responsables de divisions à réfléchir sur les possibilités d'économie dans les différents programmes de mesures et de les justifier et d'autre part, il permet à la Direction d'en prendre connaissance et de les mettre en œuvre. Il permet également de tracer les réflexions faites au fil du temps. Ce plan de contrôle conduit à une vérification des coûts régulière et systématique. Les frais d'exploitation engendrés par l'observation de l'environnement ont remarquablement diminué ces dernières années (voir figure 2). De plus, la réduction de moitié du nombre d'indicateurs a permis d'économiser des ressources internes. Néanmoins, la section « Données environnementales » ne dispose pas encore dans tous les domaines des connaissances nécessaires pour examiner de manière critique les évaluations des responsables d'activités. L'OFEV a pris des mesures appropriées pour renforcer cette section.

## 2.3 Les demandes examinées à l'aide du concept

**Recommandation 17408.006 (Priorité 2): «Die EFK empfiehlt dem BAFU, für die Einführung von neuen Indikatoren und zugrunde liegenden Datenerhebungen einen Antragsprozess zu definieren. Darin sind Aussagen über Kosten und Nutzen zu machen. Der Entscheid erfolgt auf der Stufe gemäss Finanzkompetenz.»**

L'introduction d'un nouveau point de mesure provient principalement d'une demande politique. A titre d'exemple, l'OFEV a récemment reçu un nouveau mandat par le Parlement sur le thème de la sécheresse. Par conséquent, l'office et les divisions concernées doivent mettre en place un monitoring pour la sécheresse en Suisse. Ces dernières doivent réfléchir si un nouveau réseau d'observation est nécessaire ou si le recueil de nouvelles données par un point de mesure existant est suffisant. En revanche, l'OFEV reçoit rarement des demandes pour un nouveau réseau de mesure. Lorsqu'il est nécessaire d'avoir de nouvelles données, que ce soit pour une thématique nouvelle ou déjà existante, les divisions essaient de les collecter à travers les stations de mesure existantes.

Lors du suivi de 2020, la recommandation 17408.006 n'avait pas pu être fermée dû au fait qu'il manquait un processus de demande pour une nouvelle collecte de données présentant de manière transparente les coûts induits.

En 2021, le concept de l'observation de l'environnement a été mis en place. Il définit le cadre général de tous les monitorings. De plus, chaque division élabore les objectifs à court et à long terme de chacun des réseaux de mesure avec les implications financières y relatives. Ces objectifs ainsi que les évolutions budgétaires de chaque division ont été préalablement validés par la Direction. La section « Données environnementales » s'appuie sur ce concept pour procéder à de nombreuses vérifications, notamment dans le cadre de la planification budgétaire ou lors de l'introduction d'un nouveau monitoring, et regarde surtout si la demande de division correspond aux objectifs et aux implications financières validés par le concept.

Lors de la seconde vérification de la mise en œuvre de cette recommandation, un processus de demande sur SAP existe et doit être approuvé par différents niveaux organisationnels, autrement dit par la section « Données environnementales », la section Finances et controlling et par la Direction. Il doit être lancé en cas de demande pour une nouvelle activité ou pour une demande d'augmentation des coûts d'une activité existante ou lors d'un transfert de coûts entre deux activités. Pour chacune de ces demandes, les responsables de l'activité doivent donner une explication sur SAP. Il faut savoir que chaque activité correspond à un monitoring et l'OFEV compte, au moment de cet audit, plus de 500 activités qui sont regroupées dans différentes divisions. La demande pour une nouvelle activité doit être accompagnée sur SAP d'une explication sur les ressources financières et personnelles (jours-personnes) qui lui seront attribuées. Cependant, dans certains cas, il n'y avait pas de justification détaillée sur SAP. En effet, dans la partie pour la justification, on y trouvait uniquement une phrase en tant que justification pour la demande ou l'approbation. Une fois que le/la responsable de la division a approuvé la demande, la section « Données environnementales » la vérifie en se basant sur le concept Observations de l'environnement. L'examen de la section consiste à s'assurer que la nouvelle demande respecte le mandat légal et que le budget attribué à cette activité est conforme aux prévisions des ressources financières faites dans le concept. Pour terminer, la Direction rend sa décision.

La demande pour une nouvelle activité est également vérifiée par la section « Données environnementales » dans le cadre de la planification budgétaire annuelle. En effet, elle consulte la proposition budgétaire de toutes les activités y compris des nouvelles, liées au « Planungsposition » données environnementales. La section doit alors examiner si le budget attribué à ces activités par les responsables respectifs est conforme aux prévisions budgétaires à court et à long terme faites par les divisions dans le concept. Leurs analyses sont ainsi documentées et seront consultées par la Direction. La décision sur l'introduction de l'activité a lieu au préalable suite à plusieurs échanges entre le responsable d'activité, de la division et de la Direction. La procédure de demande sur SAP ainsi que la prise de position par la section « Données environnementales » sont des vérifications faites sur la base du concept Observations de l'environnement pour valider le coût engendré par l'activité.

### **Appréciation**

Le CDF estime que la recommandation 17408.006 a été mise en œuvre.

Le processus de demandes sur SAP pour une validation au niveau des coûts est un processus approprié. Le concept Observation de l'environnement fournit les bases nécessaires à la section « Données environnementales » pour procéder à une évaluation. Ce concept qui présente l'évolution des coûts attendus permet de gérer de manière beaucoup plus transparente les besoins financiers des activités. Le CDF recommande néanmoins que chaque demande soit motivée de manière détaillée par les responsables des activités. De même, le renforcement des compétences de la section « Données environnementales » est prévu par la Direction à travers la réorganisation de l'OFEV afin que la section puisse remettre en question les demandes fournies par les activités.

## Annexe 1 : Abréviations

---

CDF	Contrôle fédéral des finances
OFEV	Office fédéral de l'environnement

---

## Annexe 2 : Les recommandations vérifiées

---

### **Recommandation 17408.005 (Prio A)**

Die EFK empfiehlt dem BAFU, die räumliche und zeitliche Auflösung ihrer Messprogramme zu überprüfen und allfällige Einsparungsmassnahmen umzusetzen.

#### **Prise de position de l'OFEV**

Das BAFU weist darauf hin, dass sich die Erkenntnisse der auf die Ebene der Indikatoren fokussierte Prüfung der EFK nicht 1:1 auf die den Indikatoren zugrundeliegenden Daten Grundlagen und Messprogramme übertragen lassen. Neben der von der EFK empfohlenen Überprüfung der räumlich-zeitlichen Auflösung seiner Messprogramme, können auch neue Möglichkeiten der Fernerkundung bzw. der Auswertung von Fernerkundungsdaten oder verbesserte statistische Methoden Kosteneinsparungen bewirken. Das BAFU versteht die Kostenoptimierung bei gleichzeitiger Wahrung oder gar Verbesserung der Datenqualität als permanenten Auftrag und wird folglich entsprechende Bemühungen in Abstimmung mit den Kantonen und dem internationalen Umfeld, namentlich auch der Europäischen Umweltagentur, weiterhin vorantreiben.

#### **Appréciation du CDF durant le premier audit de suivi (n° d'audit 20402)**

Die EFK beurteilt die Empfehlung 17408.005 als noch nicht vollständig umgesetzt.

Es ist nicht ersichtlich, welche Messprogramme überprüft sowie ob und in welchem Umfang Einsparmassnahmen umgesetzt werden konnten.

#### **Prise de position de l'OFEV**

Das BAFU versteht die Kostenoptimierung - auch im Bereich der Umweltmessnetze - als einen permanenten Auftrag. Das BAFU hat den Fokus in den letzten Jahren auf die Harmonisierung der Bundesmessnetze (Postulat Schneeberger 12.0421) ausgerichtet. Über das Ergebnis wird dem Bundesrat 2021 Bericht erstattet. Auch im Zusammenhang mit dem diskutierten, aber noch nicht beschlossenen Beitritt zum europäischen Erdbeobachtungsprogramm Copernicus (Motion Romano 18.4131) werden die Möglichkeiten zur Optimierung der bodengestützten Messnetze der Schweiz durch die Nutzung von Fernerkundung überprüft. Um die laufende Optimierung der Messnetze hinsichtlich ihrer räumlichen und zeitlichen Auflösung systematisch sicherzustellen, führt das BAFU hierzu einen jährlich zu aktualisierenden Kontrollplan ein. Damit kann ab Ende 2021 aufgezeigt werden, welche Messprogramme zu welchem Zeitpunkt überprüft wurden und in welchem Umfang allfällige Einsparmassnahmen umgesetzt wurden.

---

---

**Recommandation 17408.006, Priorité 2 (n° d'audit 17408)**

Die EFK empfiehlt dem BAFU, für die Einführung von neuen Indikatoren und zugrundeliegenden Datenerhebungen einen Antragsprozess zu definieren. Darin sind Aussagen über Kosten und Nutzen zu machen. Der Entscheid erfolgt auf der Stufe gemäss Finanzkompetenz.

**Prise de position de l'OFEV**

Im Rahmen eines übergeordneten kontinuierlichen Prozess ist zwar die Genehmigung neuer und Löschung bestehender Indikatoren durch die Direktion bereits geregelt. Ein detaillierter Antragsprozess im Sinne dieser Empfehlung fehlt allerdings bislang. Das BAFU wird die bestehende Prozesslandschaft dahingehend ergänzen.

**Appréciation du CDF durant le premier audit de suivi (n° d'audit 20402)**

Die EFK beurteilt die Empfehlung 17408.006 als noch nicht vollständig umgesetzt.

Ziel der Empfehlung ist es, analog eines Investitionsprozesses die Kosten eines neuen Indikators / einer neuen Datenerhebung transparent auszuweisen und gemäss Finanzkompetenz zu genehmigen. Dies ergänzt die finanzielle Führung via Globalkredit.

**Prise de position de l'OFEV**

Das BAFU verfügt über einen etablierten SAP-Prozess zur Genehmigung und Bewirtschaftung von Aktivitäten. Die Direktion genehmigt im Rahmen der jährlichen Planungsprozesse die Mittel für die einzelnen Leistungen des BAFU. Die inhaltliche Steuerung der Informationsbedürfnisse (und somit auch der Antragsprozess von neuen Indikatoren und Datenerhebungen inkl. deren Kosten) wird im Rahmen des neuen Umweltbeobachtungskonzeptes des BAFU bis Ende 2021 festgelegt.

---

**Priorités des recommandations**

Le Contrôle fédéral des finances priorise ses recommandations sur la base de risques définis (1 = élevés, 2 = moyens, 3 = faibles). Comme risques, on peut citer par exemple les cas de projets non-rentables, d'infractions contre la légalité ou la régularité, de responsabilité et de dommages de réputation. Les effets et la probabilité de survenance sont ainsi considérés. Cette appréciation se fonde sur les objets d'audit spécifiques (relatif) et non sur l'importance pour l'ensemble de l'administration fédérale (absolu).